

Zeitschrift:	L'Hôtâ
Herausgeber:	Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band:	6 (1983)
Artikel:	L'implantation du tissage de la soie à domicile dans le Jura : sa concentration dans le Val Terbi et la suppression de cette industrie en 1931
Autor:	Schaller, Paul
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1064247

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'implantation du tissage de la soie à domicile dans le Jura

Sa concentration dans le Val Terbi et la suppression de cette industrie en 1931

L'implantation

A la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, des industriels français de la région lyonnaise s'occupant du tissage de la soie, s'expatrièrent. Ils vinrent s'installer à Bâle, et par la suite dans les régions avoisinantes.

Au sujet du Val Terbi, le doyen Morel écrivait, en 1813, dans son « Histoire et statistique de l'Ancien Evêché de Bâle », ce qui suit (aux pages 258-259):

« A quelques métiers de passementiers et de tisserands près, la partie orientale de l'arrondissement a également peu d'industrie. »

D'autre part, en compulsant l'« Histoire populaire du Jura bernois » de Gustave Amweg, on lit, à la page 213:

« Industrie de la soie. – Assez ancienne puisqu'elle date du début du XVII^e siècle, la fabrication d'étoffes de soie, principalement de rubans, tire son origine de Bâle où des réfugiés français se fixèrent après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Sous la pression des corporations bâloises, des ouvriers de cette branche allèrent s'établir dans les campagnes environnantes et la fabrication des rubans y prit bientôt une rapide extension. De là, elle gagna aussitôt les contrées rurales de l'Evêché. Avec le temps, cette industrie se confina d'abord à Moutier (1612), puis dans le Val Terbi (Corban, Courchapoix, Mervelier, etc.) et même à Pleigne, Movelier, Roggenbourg. La guerre de Trente Ans fut fatale aux entreprises s'occupant du tissage de la soie et elles finirent par disparaître, sauf dans le Val Terbi. Elles furent aussi introduites dans la Vallée de Laufon, où elles ne subsistèrent pas longtemps, soit jusque vers 1747. Les documents officiels manquent à ce sujet, car à partir de 1793, l'affaire devint privée. »

Cette industrie de la soie, qui occupait bien des jeunes filles et jeunes gens du Val Terbi, se maintint jusque vers 1930.

Par ailleurs, nous trouvons dans le Tableau du recensement des artisans jurassiens fait en 1770, sous le régime du Prince-évêque, dont l'original se trouve à la Bibliothèque du Lycée cantonal à Porrentruy, l'indication suivante:

« Tisserands en fils et soie: »

Pour le Baillage de Delémont: 49 personnes

Pour la Prévôté de Moutier-Grandval: 40 personnes. »

Constatons donc l'implantation de l'industrie de la soie dans le Val Terbi durant la première moitié du XVIII^e siècle.

Primitivement, alors que tout le tissage se faisait au moyen de métiers actionnés manuellement, ce travail était répandu dans diverses régions du Jura, y compris le Val Terbi. Le bureau central de répartition du travail et sa réception se trouvaient à Courroux, dans le bâtiment occupé actuellement par la famille Cattin.

En 1907, lorsque la force électrique fut amenée dans notre région par l'usine de Wangen s/Aare, la firme Schwarzenbach & Cie, de Thalwil, introduisit des métiers mécaniques. Ils remplacèrent ceux mus manuellement et furent d'un rendement bien supérieur par unité d'ouvrier. La firme dut se restructurer et abandonna des régions qui, pendant des décennies, lui avaient fourni de la main-d'œuvre. Toute l'activité fut alors concentrée dans le Val Terbi et un bureau central installé à Mervelier. Celui de Courroux fut fermé, le tissage de la soie étant limité aux seules communes suivantes: Vicques, Courchapoix, Corban, Mervelier, Montsevelier et Vermes.

Désirant mieux connaître l'activité de cette firme dans notre région, j'ai, en date du 16 novembre 1979, écrit à cette entreprise pour lui demander quelques informations. La réponse vint le 15 février 1980, mais aucun renseignement ne m'était donné, et la personne chargée de me rendre visite ne l'a jamais fait.

du
s le
à la
ica-

es
2s.
la
du

au
vail
s le
l et
ent

ans
me
ers
et
er.
ui,
in-
Val
de
ux
or-

uns
t à
na-
un
gée

La cessation du tissage de la soie à domicile dans le Val Terbi remonte à cinquante et un ans ; voulant tout de même consigner le processus de ce travail, je me suis adressé à l'un des derniers « commis » vivant encore et ayant exercé cette activité. Il s'agit de M. Louis Schaller, né en 1899 et habitant Vicques, qui a bien voulu me donner les renseignements que je désirais.

Le tissage de la soie

La matière première était fournie par la Maison Schwarzenbach & Cie, de Thalwil. La soie naturelle arrivait par le train jusqu'à Delémont. Avant que les camions ne soient utilisés, de la gare elle était transportée au bureau de Mervelier par des voitures tirées par des chevaux (voir photo). En dernier lieu, la firme utilisa un camion qui remplaça les « messagers ». La soie était transportée dans de grands paniers en osier.

Le bureau des soies de Mervelier était dirigé par M. Roos, le représentant de ladite firme dans la région. Ce centre de production régional occupait quelques personnes chargées de la répartition du travail à tous les stades de la fabrication en tenant compte des ordres reçus de la maison-mère. La matière première était convoyée dans les villages par le « messager » car, à part l'administration et la répartition du travail, tout se faisait au domicile des ouvriers.

Il y avait dans chaque commune un ou deux commis, selon l'importance de l'effectif du personnel, préposés à la mise en train des machines, aux petites réparations, au graissage, en un mot au maintien en bon état de fonctionnement des machines. En plus des commis, l'entreprise occupait également deux visiteurs, dont le travail consistait à examiner la bienfaire de la production.

Les écheveaux de soie étaient en premier lieu remis aux personnes qui s'occupaient des dévidoirs. Il s'agissait



Devant le «bureau» des soies de Mervelier, un véhicule chargé de paniers pour transporter les «chaînes» aux ouvrières du Val Terbi.



Photographie d'un tableau conservé à Montsevelier et photographié par l'auteur.

d'une grande machine, longue de 3 à 4 m, munie de 16 à 20 tourniquets sis de 160 à 180 cm du sol.

Les écheveaux étaient placés dans des dévidoirs extensibles et, de là, les fils étaient enroulés sur des bobines placées horizontalement, à environ 100 cm du plancher. Le travail de la dévideuse consistait à veiller à ce que tout fonctionne bien. Si un fil se rompait, elle devait le renouer. Les bobines ainsi confectionnées étaient ensuite remises aux ouvrières suivantes.

Tout d'abord aux **ourdisseuses**, c'est-à-dire celles qui préparaient les chaînes. Leur travail consistait à diriger horizontalement vers un point central les fils de soie. Sur un grand cylindre en bois, qui tournait sur lui-même, se formait la chaîne. Celle-ci avait une longueur de quatre cents mètres et comprenait de quatre mille à six mille fils, selon la nature de l'étoffe, pour une largeur de 89 cm. Les fils posés sur ces rouleaux étaient séparés par des cartons afin d'éviter qu'ils ne s'emmêlent. La chaîne ainsi préparée était alors remise à la **tordeuse** par l'un des commis du bureau des soies. Le travail de cette ouvrière consistait à relier les fils d'une nouvelle chaîne à ceux d'une précédente.

Afin de bien comprendre le travail de la tordeuse, je dois un peu anticiper sur la présentation du travail de la **tisseuse**. Lorsque celle-ci avait terminé la fabrication de la pièce en cours, elle sectionnait les derniers dix centimètres de l'étoffe auxquels étaient encore reliés les fils de la chaîne. Ceci permettait de les laisser dans l'ordre où ils étaient «peignés», sur une barre métallique munie d'autant d'espaces que la chaîne contenait de fils. Les lisses relevaient les fils selon un rythme déterminé et permettaient à la navette de passer entre les fils de la chaîne pour réaliser la trame du tissu.

La **tordeuse** recevait donc du bureau la nouvelle chaîne ourdie et, en même temps, le restant d'une ancienne chaîne, laquelle devenait l'ébauche d'une autre

chaîne. Son travail, très méticuleux et extrêmement absorbant, consistait à relier les fils de la nouvelle chaîne à ceux de l'ancienne tout en respectant l'ordre des fils. Chacun d'eux devait être noué par une torsion sur lui-même en juxtaposant les deux bouts sur une longueur de deux à trois centimètres. La tordeuse travaillait avec le pouce et l'index de chaque main. Elle devait avoir constamment l'œil sur ses fils, aussi, le soir, elle était très fatiguée de s'être appliquée durant toute une journée, penchée sur son délicat travail.

Lorsqu'une chaîne était terminée, la **tisseuse** allait livrer son travail au dépôt de son village. Elle recevait une nouvelle chaîne qui était placée et mise en train par le commis. La soie nécessaire à la trame lui était remise par l'ouvrière qui avait le dévidoir chez elle. Avant de pouvoir mettre la soie dans la navette, la tisseuse confectionnait des «bobinettes» de la grandeur correspondant à la navette. Elle les préparait, à l'aide d'un petit dévidoir placé sur le métier, en même temps qu'elle tissait. Pour régler le processus du tissage, l'ouvrière actionnait prudemment la partie du métier supportant le peigne qui, par un va-et-vient allant dans le sens de la chaîne, repoussait régulièrement la trame afin que le tissu soit bien régulier. Elle devait aussi surveiller la navette pour qu'elle soit toujours pourvue de soie. Si un fil de la chaîne se rompait, elle devait arrêter le métier, rechercher derrière les lisses le bout du fil cassé, le nouer à un nouveau fil et, après l'avoir passé dans les lisses et le peigne, le tenir tendu au-dessus du tissu en cours de fabrication tout en actionnant lentement le métier. Quand tout était en ordre, elle remettait sa machine en marche.

En général, une tisseuse surveillait deux métiers. Parfois, il arrivait, par suite de défaillance mécanique, que la navette ne soit pas expédiée tout au travers de la chaîne; elle s'arrêtait alors en cours de circuit, provo-

ent
ine
ils.
sur
eur
; le
oir
rès
ée,

ait
ne
le
par
de
use
es-
tit
ille
re
le
la
su
tte
la
er
in
le
de
er.
en

rs.
e,
la
o-

quant la catastrophe: les fils de la chaîne étaient rompus sur près de vingt-cinq centimètres ! Pour refaire tous les nouages, il fallait avoir recours à la tordeuse, qui ne venait que lorsqu'elle avait du temps disponible. Durant la remise en état de la chaîne, le métier était arrêté, et l'ouvrière ne travaillant qu'avec un seul métier, ne réalisait qu'un bien maigre salaire journalier.

La **tisseuse** devait constamment surveiller ses deux métiers et faire en sorte que la qualité du tissu soit irréprochable. Il fallait tout d'abord éviter que se forment des nœuds, appelés «poichats» dans le langage populaire. Si cela se produisait sur une longueur par trop grande, elle devait arrêter le métier, désfaire la partie tissée jusqu'au «poichat» et recommencer le tissage. C'était du temps perdu. Comme elle travaillait en étant payée aux mètres tissés, elle subissait ainsi un préjudice non négligeable.

Selon les renseignements donnés par M. Schaller, commis, une ouvrière arrivait à tisser jusqu'à vingt mètres par jour et par métier. Les ouvrières étaient payées à raison de 20 à 25 centimes par mètre selon le genre de tissu. Une retenue de 15% était opérée. Elle n'était rendue que si le tissu était de bonne qualité. Les tisseuses arrivaient à gagner environ 200 francs par mois, en travaillant de dix à quinze heures par jour. Elles étaient sans cesse debout entre leurs deux métiers, au milieu du flic-flac assourdissant provoqué par le va-et-vient des navettes.

Pour loger deux métiers, il fallait un local de cinq mètres de long sur quatre de large. Le plus souvent, c'était une simple chambre, peu hygiénique, qui servait d'atelier. Quelques familles avaient fait construire un local indépendant du logement. La firme versait une indemnité de 50 francs par an pour le local mis à disposition et participait dans une certaine mesure aux frais de fourniture d'électricité.

La chaîne ayant une longueur de quatre cents mètres, elle était sectionnée tous les quarante mètres et remise au dépôt local. De là, elle était acheminée au bureau des soies de Mervelier, où des ouvrières vérifiaient le travail. Après ce contrôle, la retenue de 15% était versée si la qualité du tissu fourni était bonne.

A une ancienne tisseuse, âgée actuellement de 81 ans, j'ai demandé ce qu'elle pensait du salaire réalisé. Elle me répondit que, bien sûr, 200 francs par mois, ce n'était pas un revenu énorme, mais que, comme le travail pouvait se faire à la maison, qu'il n'y avait pas de frais de déplacement et qu'il n'était pas nécessaire de faire de la toilette, c'était un gain non négligeable.

L'industrie de la soie n'était pas si lucrative que l'industrie horlogère, implantée dans d'autres régions de l'Ancien Evêché de Bâle, mais elle permit toutefois à la population la moins favorisée du Val Terbi de rester sur place et de vivre avec l'appoint de petits domaines agricoles.

En 1930, environ cent personnes vivaient de cette industrie. Cent cinquante métiers étaient en activité, confectionnant près d'un million de mètres de tissu par année. Près de 350 000 francs d'argent frais entraient ainsi dans le circuit économique du Val Terbi.

Aussi longtemps que cette industrie fut florissante, on ne remarqua pas cet apport financier. Plutôt enclins à la critique, nos gens faisaient ressortir les côtés négatifs du système; c'est humain. Ce n'est que lorsque le tissage de la soie disparut que l'on constata ce que l'on perdait.

La suppression

Le vendredi 27 février 1931, une rumeur se répandit dans la région: la firme Schwarzenbach & Cie voulait retirer toute l'industrie de la soie de notre région pour la

concentrer à Thalwil (Zurich); les métiers à tisser devaient être détruits dans tout le Val Terbi !

Ce fut la consternation.

Les maires des communes concernées, soit Vicques, Courchapoix, Corban, Mervelier, Montsevelier et Vermes, sur l'initiative du maire de Montsevelier, se réunirent le 1^{er} mars 1931, à Mervelier, pour examiner la situation créée par cette décision. Toutes les communes étaient représentées. M. le préfet Joray, de Delémont, et M. Hengy, de l'Intendance des impôts, étaient également présents. M. Roos, directeur de l'entreprise, déclara qu'il avait déjà tout fait pour que la Direction de Thalwil revienne sur sa décision. Sans résultat. Il ne croyait pas qu'une intervention des communes ait une chance de succès. La Direction affirmait que les métiers n'étaient plus modernes, pas adaptés aux exigences de l'heure et qu'il faudrait 500 000 francs pour changer les machines; elle ne voulait pas faire cette dépense. Malgré ces propos pessimistes, l'assemblée décida de demander une entrevue à la direction de Thalwil. Une fin de non-recevoir lui fut adressée, la Direction arguant qu'elle ne voulait pas prolonger son activité dans la région, attendu qu'elle perdait chaque année de l'argent.

Le 23 mars 1931, une délégation des communes se rendit à Berne pour examiner la question avec la Direction de l'Intérieur du canton de Berne. Le 24 mars, une autre délégation, accompagnée de M. Roos, se rendit à Langenthal pour examiner avec une firme produisant des tissus en coton s'il était possible de fabriquer ce genre de tissu. Cela se révéla impossible.

Le 7 avril 1931, une nouvelle séance des représentants des communes concernées eut lieu à Mervelier. Plusieurs personnalités du monde politique et de l'Office cantonal du travail y assistaient. Diverses possibilités furent examinées, mais aucune ne fut retenue, ni tissage à façon à domicile, ni tricotage. Toutes ces activités étaient déjà en surnombre et le marché encombré.

Alors, M. le docteur Rubin, directeur de la Chambre cantionale du commerce, préconisa le déplacement des jeunes filles comme servantes dans les familles après avoir suivi un cours d'économie ménagère !

M. Rubin proposa également la fabrication de toiles fines. M. Roos dit qu'il avait examiné depuis longtemps cette solution et constaté que si les cent cinquante métiers étaient convertis pour ce genre de travail, il se fabriquerait alors plus d'un million de mètres de toile par année, mais qu'il était très pessimiste quant à l'écoulement de cette marchandise. Une délégation fut néanmoins nommée pour poursuivre les recherches. En vain, le 4 mai 1931, les représentants des communes se réunirent à nouveau pour enregistrer ce constat d'échec. La conclusion de cette séance fut très négative, je m'en souviens bien, puisque la solution préconisée par M. Rubin, soit former des servantes fut la seule envisagée. Cette alternative évitait de créer une concurrence supplémentaire aux industries du tissage de la toile, établies dans d'autres régions du canton. En désespoir de cause, des cours ménagers eurent lieu durant le mois de mai 1931. Entre-temps, la firme Schwarzenbach avait déjà cessé son activité, les métiers à tisser avaient été démontés, cassés et vendus comme ferraille à une usine de la région. Le tissage de la soie à domicile, qui s'était perpétué durant près d'un siècle et demi, avait vécu. Une page de l'histoire du Val Terbi se tournait douloureusement.

Paul Schaller
Ancien secrétaire communal
Vicques